

REPUBLIQUE FRANCAISE



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL SYNDICAL

Réunion ordinaire du 24 juin 2026

NOMBRE DE MEMBRES	DATE DE LA CONVOCATION	N° DE LA DELIBERATION
En exercice : 26 Présents : 16 Votants : 16 dont 0 pouvoirs	16.06.2026	2026-032

OBJET DE LA DELIBERATION : Avenant n°1 au marché SUEZ n°2026-001 CREM uved

Etaient présents (16) : Christian TROADEC, COGEN Dominique, COTTEN Daniel, PAUL André, PRIGENT Eric, LE GUILLOU Louis Marie, BLEUZEN Marguerite, RIOU Brendan, LALLOUET Michèle, BRABAN Tugdual, COQUIL Yvon, PICHERIT Loïc, GALARDON Georges, LE JONCOUR Philippe, DANIEL Pierre Yves, BOUCHEZ Guy.

Etaient excusés (9 dont 0 ayant donné pouvoirs) : GOUBIL Didier, FRAYSSE Alexandra, LE MOROUX Cédric, DUMONTEIL François, PAGE Anthony, LE NOUVEL Sandra, EVEN Fabrice, LE BORGNE Rollande, BOUDIAF Catherine.

Etaient absents (1) : LE DU Patrice.

Le 24 juin 2026 à 10 heures 30, le conseil syndical du SIRCOB régulièrement convoqué s'est réuni en séance ordinaire, au nombre prescrit par la loi à la salle du conseil de la Mairie de CARHAIX PLOUGUER, sous la présidence de Christian TROADEC.

Le Président rappelle aux membres du comité syndical que le marché global de performance pour la conception, réalisation de travaux et l'exploitation maintenance du Centre de Valorisation Energétique des Déchets du SIRCOB a été attribué à la société SUEZ.

A la demande du SIRCOB, une première partie de la clause de réexamen prévue dans l'annexe 1 du CCTP doit être mise en œuvre concernant les travaux nécessaires à la récupération des métaux sur la ligne d'extraction des mâchefers. Le contrat prévoit que ces éléments soient définitivement fixés dans le cadre de la conclusion de cet avenant prévue à l'article 73.2 du CCAP.

Le montant des travaux associé à cette prestation est de 575 000.00€ H.T date de valeur d'août 2025 auquel sera appliqué une révision de prix tel que prévue dans le contrat.

La date de fin de travaux est également retardée pour tenir compte des délais de décisions et notifications du début de contrat.

Après discussion, le comité syndical, à l'unanimité, vote et approuve la décision de la Commission d'Appel d'Offres réunie ce jour à savoir de valider cet avenant n°1 au marché n°2026-001 attribué à la société SUEZ.

Le Président,
Christian TROADEC